

INDE

**Amnesty International condamne les attentats
à la bombe de Delhi**

Index AI : ASA 20/038/2005

ÉFAI

Lundi 31 octobre 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International condamne dans les termes les plus vigoureux les multiples attentats à la bombe qui ont eu lieu samedi 29 octobre dans la capitale indienne de Delhi et qui ont fait plus de 60 morts et plus de 200 blessés.

Toutes les pensées d'Amnesty International et ses condoléances vont aux victimes de ces attaques horribles et vides de sens qui se sont produites sur des marchés et des lieux publics très fréquentés par les habitants et les touristes avant la tenue d'une des fêtes principales.

Pour Amnesty International, aucune idéologie ne saurait justifier de telles attaques délibérées de civils ; prendre pour cible des personnes vaquant à leurs activités quotidiennes démontre un mépris complet pour les principes d'humanité les plus fondamentaux.

Si ces attentats faisaient partie d'une attaque d'envergure de la population civile, ils constitueraient sans doute possible un crime contre l'humanité. Leurs auteurs doivent être poursuivis en justice et jugés lors de procès répondant aux normes internationales d'équité, excluant notamment le recours à la peine capitale. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

INDE

**Amnesty International condamne les attentats
à la bombe de Delhi**

Index AI : ASA 20/038/2005

ÉFAI

Lundi 31 octobre 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International condamne dans les termes les plus vigoureux les multiples attentats à la bombe qui ont eu lieu samedi 29 octobre dans la capitale indienne de Delhi et qui ont fait plus de 60 morts et plus de 200 blessés.

Toutes les pensées d'Amnesty International et ses condoléances vont aux victimes de ces attaques horribles et vides de sens qui se sont produites sur des marchés et des lieux publics très fréquentés par les habitants et les touristes avant la tenue d'une des fêtes principales.

Pour Amnesty International, aucune idéologie ne saurait justifier de telles attaques délibérées de civils ; prendre pour cible des personnes vaquant à leurs activités quotidiennes démontre un mépris complet pour les principes d'humanité les plus fondamentaux.

Si ces attentats faisaient partie d'une attaque d'envergure de la population civile, ils constitueraient sans doute possible un crime contre l'humanité. Leurs auteurs doivent être poursuivis en justice et jugés lors de procès répondant aux normes internationales d'équité, excluant notamment le recours à la peine capitale. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>